

Compagnon de route?



Qu'est-ce que le réseau Compagnon de Route®

Chers hébergeurs,

Vous êtes situés sur ou à proximité d'itinéraires de randonnée pédestre PR ou GR® et GR de Pays®. Vous accueillez des randonneurs à la nuitée qui suivent les chemins balisés des deux départements alsaciens.

Compagnon de Route® est un programme de partenariat avec les hébergeurs afin d'aider à financer les actions du comité pluri-départemental de la FFRandonnée Alsace (gestion, promotion, entretien et contrôle). Créé par la FFRandonnée Haute-Loire, ce partenariat s'étend progressivement à tout le grand Sud-Est et à l'Est de la France. Tous les Comités ont désormais chaque année un logo et un autocollant commun.

Sur la base d'une cotisation annuelle de 50 €, l'hébergeur peut soutenir le comité dans ses missions en faveur des itinéraires. Il bénéficie également d'une communication pour afficher son soutien aux randonneurs et être visible sur notre site internet <http://alsace.ffrandonnee.fr>

Gare aux idées reçues : nos actions, même bénévoles, ont un coût !

Si l'entretien des sentiers de Promenades et Randonnées est parfois assuré par la collectivité (intercommunalités et département), la gestion, l'homologation, la promotion et le balisage des PR et GR® de Pays d'Alsace est assumé par notre association : le comité des territoires d'Alsace de la FFRandonnée ! Ceux-ci sont contrôlés et entretenus chaque année par nos équipes qui ont reçu une formation au balisage.

En devenant « **Compagnon de Route® 2019** », nous vous proposons de soutenir le comité des territoires d'Alsace de la FFRandonnée!

Ce formulaire d'inscription vous permettra de devenir « **Compagnon de Route®** », en nous aidant à financer le balisage via une cotisation annuelle de 50€. En retour, le comité s'engage à assurer à votre hébergement une visibilité comme hébergement partenaire :

- Un autocollant « **Compagnon de route® 2019** » commun à tous les « **Compagnon de route®** » pour être reconnu par les randonneurs et afficher votre soutien à nos itinéraires!
- Une visibilité sur notre site Internet à la page « les **Compagnon de route® 2019** Alsace »
- À terme, bénéficier d'une meilleure visibilité sur les TopoGuides® ;
- Obtenir un statut de membre associé de la FFRandonnée, et avoir ainsi une relation privilégiée avec le comité, et une invitation à l'assemblée générale
- Être présent sur nos stands tourisme en Alsace lors de salon ou de manifestation « Sports de nature »

Comment adhérer en 2019 ?

1. Rendez-vous sur l'encart de notre site Internet : membre associé et Compagnon de route®
2. Renseignez vos coordonnées et informations sur votre établissement via le fichier renseignements téléchargeable

A réception, nous vous enverrons par courrier:

- un autocollant « **Compagnon de route® 2019** » et nous afficherons vos coordonnées sur notre site Internet dans la page « **Compagnon de route®** ».
- la facture de 50€ confirmant votre règlement.